

**M. CODERRE:**

1. Il n'a pas encore été reçu d'exemplaires de la preuve testimoniale relative à l'affaire Cook, qui figurera au vol. III.

2. Les volumes II et III, qui sont sous presse et presque terminés, contiendront les témoignages portant sur cette question.

**EMPLOI DE FEMMES POUR CORRIGER LES ÉPREUVES.****M. MURPHY demande:**

1. Quand a-t-on commencé à employer des femmes pour corriger les épreuves à l'Imprimerie de l'Etat?

2. Qui a proposé ce changement?

3. Quels sont les noms, résidences et salaires respectifs des femmes ainsi employées et par qui leurs nominations respectives ont-elles été proposées?

**M. CODERRE:** Il n'existe pas de système relativement à l'emploi des femmes comme correcteurs d'épreuves à l'Imprimerie nationale.

2. Répondu sous le n° 1.

3. Mme D. Z. Gauthier, 162 rue Chapel, Ottawa; appointements hebdomadaires, \$14. Nommée en mai 1891. Les documents ne contiennent aucune indication à l'égard de celui qui a proposé sa nomination.

(b) Mme Blanche Prieur, 2, Grosvenor apartments, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal; appointements hebdomadaires \$15. Nommée le 6 février 1913, sur la proposition du secrétaire d'Etat.

**GARDE-PÊCHE DE LA RIVIÈRE SAINTE-MARIE.****M. SINCLAIR demande:**

Qui a proposé la nomination de Henri Casey, de Sonora (N.-E.), comme garde-pêche de la rivière Sainte-Marie, en remplacement de George W. Joletta, garde-pêche antérieur?

**M. HAZEN:** A l'expiration de la période au cours de laquelle M. Joletta avait été employé, M. Henry Casey fut nommé garde-pêche, sur la proposition de M. G. A. R. Rowlings.

**TERMINUS DU TRANSCONTINENTAL NATIONAL A QUEBEC.****M. LEMIEUX demande:**

1. Le ministre des Chemins de fer et des Canaux a-t-il reçu une offre pour l'emplacement du terminus du Transcontinental national à Québec? Dans l'affirmative, de qui vient cette offre?

2. Quel est le prix par pied en chaque cas?

**M. COCHRANE:**

1. Non.

2. Répondu sous le n° 1.

**BOITE DE LA POSTE RURALE.****M. LEMIEUX demande:**

Quelle est la somme totale reçue jusqu'à ce jour par le département des Postes prove-

**M. GARLAND.**

nant de la vente aux clients des boîtes de la poste rurale?

**M. PELLETIER:** La totalité des boîtes achetées est de 110,000 à \$3 la boîte, soit environ \$330,000 comme prix d'achat. Les paiements pour boîtes vendues aux patrons jusqu'à ce jour ne s'élèvent qu'à \$139,033.25.

**FONCTIONNAIRES DE LA POSTE RURALE.****M. LEMIEUX demande:**

1. Depuis le 1er mai 1912, combien a-t-on nommé de fonctionnaires au service de la poste rurale?

2. Dans quels comtés ces fonctionnaires ont-ils été nommés?

3. Quel est le salaire de chacun d'eux?

**M. PELLETIER:** Aucun. Un certain nombre de fonctionnaires comptant nombre d'années d'expérience acquise aux bureaux de poste des villes et au service ambulancier, et en outre en raison de leur talent d'organisation, ont été transférés au bureau de l'inspecteur chargé de l'organisation de la poste rurale.

**AVOCAT DU MINISTÈRE DES POSTES.****M. CARVELL demande:**

1. A-t-on nommé à Québec un procureur pour le département des Postes?

2. Dans l'affirmative, quel est son nom et quels sont ses émoluments?

3. Dans quelles occasions a-t-il agi en qualité de procureur du département des Postes depuis sa nomination?

**M. PELLETIER:** Non.

**LA COMMISSION DE PILOTAGE DE QUEBEC.****M. LEMIEUX demande:**

Le ministre de la Marine et des Pêcheries a-t-il l'intention de prendre, au cours de cette session, quelque décision à la suite du rapport récent sur la commission du pilotage de Québec? Si oui, en quel sens?

**M. HAZEN:** Le ministre de la Marine et des Pêcheries étudie en ce moment le rapport soumis par la commission chargée de faire enquête sur les questions de pilotage dans le fleuve Saint-Laurent. Il n'a pas encore pris de décision.

**L'INDEMNITÉ AUX VOLONTAIRES DE LA CAMPAGNE DES FÉNIANS.****M. CRISHOLM (Antigonish) demande:**

1. Quelqu'un a-t-il été nommé pour le comté d'Antigonish, ou quelque partie de ce comté, aux fins de recevoir les réclamations sous le régime de la loi des primes aux volontaires qui ont servi dans la campagne des féniens?

2. S'il en est ainsi, qui, où et à la recommandation de qui a-t-il été nommé?

**M. HUGHES:**

1. Pas par le département de la Milice.

2. Répondu sous le n° 1.